

CRDS : EN ROUTE POUR LA PHASE III

Déploiement de la phase III

Dans le cadre de l'Accès priorisé aux services spécialisés (APSS), le Centre de répartition des demandes de services (CRDS) de la Capitale-Nationale bonifie ses activités et intègre dix (10) nouvelles spécialités, et ce, dès le **26 mars 2019**. Tous les médecins de famille de la région œuvrant en première ligne devront transmettre leurs demandes de consultations spécialisées en utilisant les formulaires provinciaux prévus à cet effet. Ils seront disponibles, le 26 mars, sur le site du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS), dans votre Dossier Médical Électronique (DMÉ) ou encore sur le site www.ciussc.ca/APSS-CRDS. Voici les 10 spécialités :

- Dermatologie;
- Endocrinologie;
- Gynécologie;
- Microbiologie-infectiologie;
- Pneumologie;
- Psychiatrie;
- Oncologie médicale;
- Chirurgie plastique;
- Immuno-allergie;
- Gériatrie.

Particularités en psychiatrie

Dans le cadre de l'intégration de la psychiatrie au CRDS, des infirmières répondantes spécialisées en psychiatrie (IRSP) du Guichet d'accès en santé mentale (GASM), désignées pour chacune des cliniques médicales de la Capitale-Nationale, collaborent de façon rapprochée avec les autres professionnels du CIUSSS afin de soutenir rapidement les médecins suivant des usagers présentant un problème de santé mentale complexe ou réfractaire au traitement. Toutes les demandes de consultation acheminées au CRDS seront réacheminées à l'IRSP en cohérence avec les orientations ministérielles dans l'optique d'une approche soutenant la pratique médicale.

Particularités en lien avec certaines spécialités

Avec l'intégration de dix spécialités au CRDS, certaines trajectoires usuelles de service doivent demeurer, notamment pour des cliniques surspécialisées ou des accueils cliniques. À cet effet, un aide-mémoire vous est transmis, en pièce jointe, afin de vous les exposer.

Priorité clinique «A»

Pour toutes demandes de priorité «A», communiquez directement avec le médecin spécialiste de garde de la spécialité concernée afin de confirmer la validité de la priorité. Pour les alertes cliniques se retrouvant à l'endos des formulaires, veuillez suivre les indications.

Correspondance du chef de service de médecine interne du CHU de Québec

Le 1er mars 2019, vous avez reçu une correspondance du chef du service de médecine interne du CHU de Québec vous demandant de ne plus acheminer vos demandes de consultation en médecine interne au CRDS. Ne pas tenir compte de cet avis et maintenez la trajectoire actuelle. Le CRDS a suffisamment d'offres de service pour répondre aux demandes de cette spécialité.

Suspicion de néoplasie pulmonaire

Pour toutes les indications cliniques de la section « suspicion de néoplasie », vous ne devez pas transmettre de demande au CRDS. Vous devez transmettre une demande au guichet d'investigation des nodules pulmonaires de l'IUCPQ-UL ou du CHU de Québec-UL.

Validité des demandes

Le CRDS doit valider les différentes informations administratives et cliniques sur l'utilisateur. Ainsi, lorsque les coordonnées sont erronées ou que les prérequis obligatoires ne sont pas annexés, le CRDS doit retourner la demande au médecin référent, ce qui induit des délais supplémentaires. Il est souhaitable que toutes les informations nécessaires à la demande soient validées au préalable à l'envoi, et ce, aux bénéfices des patients.

Utilisation du SAFIR

Le Ministère de la Santé et des Services sociaux a créé, en septembre 2017, le Système d'Acheminement des Formulaires Informatiques et de suivi des Requêtes (SAFIR). L'utilisation de SAFIR permet, entre autres, un traitement plus rapide et une transmission sécuritaire des demandes au CRDS. Nous vous demandons d'utiliser SAFIR, plutôt que le télécopieur, disponible à partir de tous les dossiers médicaux électroniques (DMÉ).

Demi-journée de formation de l'AMOQ

L'Association des Médecins Omnipraticiens du Québec (AMOQ) tiendra une demi-journée de formation le 10 mai 2019. Lors de cet événement, une présentation portant sur le CRDS sera offerte. Pour de plus amples informations, contacter Mme Lucie Moisan au 418 529-0707, poste 2000 lucie.moisan.ciusssscnc@ssss.gouv.qc.ca.

Informations sur les hors délais

Le CRDS a l'obligation d'informer le médecin référent du dépassement du délai de la priorité clinique transmise. Afin de réduire les délais d'accès, une nouvelle modalité sera prévue. Certaines raisons de consultations prévues dans différentes spécialités peuvent être vues par une autre spécialité ; à titre d'exemple, des cas de rhumatologie, de gastroentérologie et de néphrologie pourraient être référés à un médecin interniste. Si vous souhaitez que votre patient soit référé dans une autre spécialité que celle indiquée sur le formulaire de référence de la spécialité ou si vous voulez que cette spécialité alternative ne soit considérée qu'advenant un dépassement du délai dans la spécialité visée, nous vous demandons de le préciser dans la section Référence nominative.

EN BREF

Fin des cliniques hivernales

Les activités des cliniques hivernales ont pris fin le 1^{er} mars 2019 dans la région de la Capitale-Nationale. Ces cliniques visaient essentiellement la clientèle sans médecin de famille ou qui n'est pas en mesure de voir son médecin de famille en temps opportun et qui souffre d'une variété de pathologies, notamment les syndromes d'allure grippale, ne nécessitant pas le recours à une salle d'urgence. Nous remercions les GMF-R La Cité Médicale et MAclinique Lebourgneuf qui par leur engagement ont permis de réaliser plus de 1600 consultations médicales au cours des mois de janvier et février derniers. Nous sommes convaincus que leurs expériences de clinique hivernale bénéficieront aux réflexions entourant la mise en place de cliniques pour la saison 2019-2020. Nous remercions aussi tous les médecins de famille de nombreuses cliniques médicales de la région qui ont choisi d'augmenter leur nombre de plages de consultation pendant la période hivernale afin de répondre aux besoins de leur clientèle inscrite.

Commentaires ou suggestions INFO-DSP : contactez Dr François Aumond, DSP, francois.aumond.ciusssscnc@ssss.gouv.qc.ca

Numéros antérieurs : www.ciusssscnc.ca/info-dsp